

DISCOVRS
SVR LA LETTRE
DE MONSIEVR
LE PRINCE.

A PARIS,

De l'Imprimerie de PIERRE DVRAND,
au mont S. Hilaire, deuant le puits-
Certain, à l'image S. Sebastien.

M. DC. XIV.

Avec Permission.

REVISED

THE NEWBERRY
LIBRARY

Case
F
39
.326

161421



DISCOURS
 SUR LA LETTRE
 DE MONSIEUR
 le Prince.

Les actions des Princes sont tous-
 jours de poix & d'importance. Ils
 donnent la loy au monde, & sem-
 ble qu'il ne soit fait que pour eux;
 que le soleil ne luise que pour leur
 esclairer, & que quelques astres
 particuliers president à leur naissance. C'est aussi
 pourquoy leurs deportemens sont regardez d'un
 autre œil que ceux du commun, & chacun se mes-
 le d'en vouloir penetrer le fond & les consequen-
 ces: Et comme leurs vertus sont bien plus esclatan-
 tes que celles des autres hommes, leurs fautes, s'ils
 en font, sont beaucoup plus en veuë & plus re-
 marquables. Nous faisons toutes sortes de dis-
 cours sur cest esloignement de la Cour de Mon-
 sieur le Prince; & comme les nues qui s'assem-
 blent nous menacent d'orage, de mesme quand

on a veu M. le Prince s'assembler avec ceux qui
 sont de sa partie, on a eu crainte & avec raison,
 que cela n'excitast du trouble & du changement.
 En fin sur ces discours & diuers jugemens des vns
 & des autres, on a apporté à la Royne de la part de
 M. le Prince, vne lettre en forme de manifeste,
 pour justifier ses actions, & faire voir à tout le mon-
 de les causes veritables de sa retraitte. On croyoit
 assez qu'elle estoit principalement fondee sur la ja-
 lousie du gouuernement, & estoit aise à reconnoi-
 stre ou alloit l'indignation de M. le Prince, & sur
 qui particulièrement il se vouloit descharger. Il en
 parle aujourd'hui tout ouuèrtement, se plaint d'e-
 stre defavorisé & reculé des affaires; qu'on ne luy
 en fait part qu'autant qu'il plaist à ceux qui gou-
 uernent; veut interesser tous les Ordres du Roy-
 aume en ses plaintes & ressentimens, cōme estans
 mal-traitez, tant en general qu'en particulier; de-
 mande la surseance des mariages de France & d'Es-
 pagne, & par dessus tout la conuocation des
 Estats, pour donner ordre aux desordres de la
 France. Ainsi ne reste-il plus de doute en nos es-
 prits du mescontentement de M. le Prince & de
 ceux qui l'assistent. Nous scauons tous que ceux
 qui ont voulu remuër en tous les siecles, n'ont ia-
 mais manqué de plausibles & specieux pretexte;
 ayans tousiours couuert & masqué leurs entrepri-
 ses ou de liberté, ou de bien public, ou de reli-
 gion: Et ces mots sacrez ont esté les rets & les pie-
 ges pour surprédre la simplicité des peuples. Mais
 Dieu a permis que tout aussi tost ils ont esté reco-
 gneus & descouuerts; & bien que quelqu'une de
 ces entreprises ayt eu du succez, si est-ce que la

pluspart ont esté malheureuses & infortunees. Et c'est pourquoy M. le Prince & ceux qui l'ont suivi ont grand interest de faire reluire, par tout le monde leur innocencé, faire voir iusques au fond de leurs cœurs la syncerité de leurs intentions; & qu'ils n'ont esté touchez d'aucune ambitioⁿ particuliere pour se retirer de la Cour, & se rendre malcontens; Au contraire que les seules considerations publiques les ont emportez, comme n'aians autre but & autre object que le seruite du Roy, & le bien vniuersel du Royaume. Ce n'est pas seulement à la France qu'ils doiuent compte de leurs actions; mais il faut que tous les Princes & Potentats en soient bien edifiez, qu'ils en iugent nettement & en leur faueur; Bref qu'ils soient deschargez enuers tous du blasme de ce remuement. Ils protestent par leurs escrits qu'ils sont sortis de la Cour, non pour sortir de l'obeyssance qu'ils doiuent à leurs Majestez, laquelle ils conserueront inuiolable, mais pour ne pouoir souffrir qu'autres ayent pris leur place, & se soient emparez du gouuernement de l'État. On diroit à les ouyr parler qu'ils nous renouellent la fable de ce Geryon à trois corps, & qu'en la personne de trois hommes tout l'État se remuë & se manie aujourd'huy, comme s'il n'estoit animé & inspiré que d'une seule ame. C'est là donc le principal sujet de leurs plaintes, que quelques particuliers regnent au milieu de nous dans la confusion, & ont vsurpé sous le nom du Roy vne auctorité absoluë; comme si on ne laissoit à leurs Majestez que le tiltre & image de la dignité royale, & que ces personages ayent tiré à eux la force entiere de la domination,

facent les Maires du Palais les tuteurs du Royau-
 me. Ils n'ont peu comme ils nous disent, telle-
 ment se commander & forcer leur patience d'en-
 durer plus longuement ceste oppression. Vn ge-
 nereux desdain a faisi leurs ames. Ils se sont ralliez
 ensemble pour oster le desordre, & remettre en
 leur vigueur ancienne les loix du Royaume, qui
 n'ont pas à leur compte esté seulement violees en
 leurs personnes; mais en tous les Ordres de l'E-
 stat. Que pouuoient-ils donc faire en ces occur-
 rences, lors qu'ils entendent la voix & clameur du
 peuple, qu'ils voyent les loix peruerties, tout or-
 dre renuersé, que de s'opposer au mal, & en faire
 tres-humbles remonstrances? Les Princes du sang
 à la verité sont enfans de la maison interessez en
 l'Estat; & apres le respect deu à u Souuerain, qui a
 toutes sortes d'obligations sur nous, on leur doit
 vne particuliere cognoissance. Mais toutes ces
 submissions ne se rédent aux Princes du sang que
 par reflexion comme estans les images du Souue-
 rain. Car lors qu'il s'agist du seruice du maistre
 commun de tous, lors sans condition, sans exce-
 ption, il y faut courageusement porter nos vies
 & nos fortunes. Ils seront tousiours bien receus à
 proposer les bons & salutaires aduis, & faire ou-
 uerture de ce qu'ils iugeront necessaire pour le
 seruice du Roy & le bien de l'Estat: Mais il faut
 que ce soit par les voyes legitimes, & qu'ils ras-
 chent d'obtenir ceste reformation des desordres
 tant desirée & attenduë des gens de bien, par
 moyens doux & gracieux; non point en separans
 de leurs Majestez: mais en s'vnissant plus estroit-
 tement avec elles pour la conseruation de leur au-

autorité. Certes le Souuerain est tousiours interessé
 en l'honneur des Princes de son sang, qui ne peu-
 uent estre blesez que le contr'coup n'en vienne
 jusques à luy. Ils sont les membres honorables de
 l'Estat, & sur eux s'appuye & se soustient principa-
 lement le corps de la Monarchie: Mais ces mem-
 bres ont tousiours leur rapport au chef, sans le-
 quel ils ne peuuent subsister. Ce sont branches
 qui n'ont vie que du tronc. Ils sont comme la pal-
 me qui ne peut estre hors de son terroir naturel
 qu'elle ne languisse, & si on la veut transplanter,
 elle ne produict aucun fruit. Bref la grandeur
 des Princes du sang n'est qu'une ombre, à bien
 parler, sans l'ayde & assistance du Souuerain. Ils
 n'ont en partage que la gloire de l'obeissance, &
 faut qu'ils reglent leurs desseins, captiuent leurs
 volontez sous les loix de sa domination. La Mo-
 narchie est tousiours indiuisible & incommuni-
 cable. Et le throsne royal est comme celuy d'Ale-
 xandre, où c'estoit crime seulement de s'asseoir; la
 societé ne s'y mesle point, les Roys sont impatiens
 d'autre grandeur que la leur; Et tout Monarque
 veut estre le seul arbitre de tout ce qui se passe en
 son Estat: Autrement cest sapper ou esbranler les
 fondemens de la Monarchie, qui ne regarde que
 l'vnité. Ce n'est pas que les bons Roys comme les
 nostres, ferment iamais l'oreille aux iustes remon-
 strances de leurs sujets, & que particulierement les
 Princes du sang ny doiuent auoir la meilleure
 part, & estre escoutez par dessus tous. Mais il faut
 qu'ils portent leurs vœux & leurs intentions aux
 pieds de leurs Majestez avec toute sorte de res-
 pect & de ceremonie, & se souuiennent tousiours

qu'il fuffist aux Roys d'opposer à leurs sujets quels qu'ils soient la Majesté de l'Empire. Si le feu est en la maison, on ne refuse point leurs aydes pour l'esteindre. Les Princes du sang ne porteront iamais en leurs mains le tison fatal de la France, & ne pourront pas regarder du haut d'une tour l'embrasement de leur patrie: Si nostre Estat est malade qu'ils nous donnent les remedes, s'ils en ont, pour sa guarison: nous ne les pouuons attendre d'une main plus amie & plus fauorable. Si l'ennemy est au Capitole qu'ils viennent hardiment le secourir; ils y ont la premiere & plus estroite obligation. Si l'eau entre de toutes parts dans le vaisseau, & que les Pilotes qui le conduisent n'en manient le timon, comme il est necessaire, ains l'abandonnent aux vents & aux flots, ils ont plus d'interest que nuls autres d'y mettre la main, & empescher le naufrage. On adore de tout temps les bienfaicteurs publics comme dieux tutelaires, & nul ne resiste à son salut, ny au bien vniuersel du pays. Toute entreprise qui a pour sa fin l'utilité publique, est tousiours fauorisee des vœux communs des gens de bien: Mais au contraire si elle ne regarde que le particulier, Dieu permet aussi tost qu'elle soit dissipée à la confusion de ceux qui sont auteurs des nouveautez. Or la marque la plus certaine pour discerner le bon zele d'avec le mauuais, & faire iuger qu'on n'est poussé que d'une sainte affection, c'est quand on ne mesle point son interest priué avec le public, mais qu'on se donne & deuoie tellement au bien du país qu'on s'oublie soy-mesme, & qu'on renonce à son propre bien. Et à la verité les plus
beaux

beaux desseings font tousiours suspects & odieux
 quelque glorieux pretexte qu'ils ayent sur le front,
 quand on croit que nos interests priuez nous rau-
 uissent & nous emportent, & que les maux pu-
 blics ne nous touchent, & ne se font sentir que
 d'autant que nous en auons nostre part. Si le seul
 but des intentions de M. le Prince est d'auoir pres
 de leurs Majestez le rang qui luy est deu, & que
 nul ne luy peut oster, & avec cela d'embrasser à
 bon escient la reformation de l'Etat, n'est-il pas
 bien aisé de luy donner toute sorte de contente-
 ment & de satisfaction? Car qui luy peut enuier
 l'vn & s'opposer à l'autre? Mais si au contraire
 nous estions si malheureux que le prix de ceste es-
 motion fust sa grandeur particuliere, & qu'il ne
 mesurast le public que par son interest, n'auroions
 nous pas vn grand regret de nous estre si aisement
 laissez surprendre & persuader? De verité nous
 pouuons dire avec le bon-heur de la France & la
 louange de M. le Prince, que sa conduite & son
 proceder depuis son esloignement de la Cour sont
 autant de clairs tesmoignages de l'integrité de ses
 actions, & que iusques icy il n'y a rien encore qui
 soit subiect à sinistre interpretation. C'est ce qui
 rend ses plaintes & ses remonstrances plus dignes
 d'estre entendues: Mais quoy! Nous auons
 esté si souuent trompez sur de semblables pre-
 textes, tant de gens ont contrefait autrefois les
 zelateurs du public, ont soupiré en apparence la
 peine & le mal du peuple, ont si bien imité la voix
 des pasteurs, comme l'Hyane quand elle les veut
 deuorer, que si nous n'auons auourd'huy vne
 iuste cause de des fiance, pour le moins sommes

nous excusables, si apres l'experience de tant de maux passez nous craignons d'y retomber, & ne donnons pas foy du premier coup aux parolles, quoy que fondees sur de grandes apparences. Toutes societez en vn Estat Monarchique incogneües au Souuerain sont tousiours suspectes. Et pour parler franchement, n'estoit-il pas desirable, que sans donner l'alarme à toute la France, sans faire tant de bruit & tant d'esclat, & en vn mot sans s'esloigner de leurs Majestez, il eust pleu à Monsieur le Prince de faire icy, ou pour le moins de tenter les mesmes effects? Il ne faut pas tousiours croire à toutes sortes d'esprits. Les ames vlcerees recoiuent volontiers ce qui flatte leurs passions, mais apres elles y ont regret, & se plaignent en elles mesmes du mauuais conseil qui les a seduits. Et quand ce ne seroit qu'au bruit de ceste retraicte plusieurs mal contents se resueillent de toutes parts, & que ceux qui ont besoin d'une guerre ciuile pour leurs incommoditez priuees seront tres-aïses de changer de condition, n'est-ce pas quelque desplaisir d'auoir esté porté à ces extremitez, qui peuuent, sans y penser, causer ces maux publics? Le pretexte de la guerre du bien public sous le Roy Loys XI. est l'image de ce remuement. Les Princes & Seigneurs du Royaume se plaignirent lors d'estre reculez des affaires, & qu'on esleuoit des personnes qui n'estoient de leur qualité. Voicy les mots d'un Historien du temps: *Que les Princes & Seigneurs de France n'estoient pas contents de ce que le Roy ne les appelloit point, & ne se conseilloit à eux de la conduite des grands affaires du Royaume, mais se conseilloit & gouvernoit*

par gens qui n'estoient de leur condition. Ils demanderent l'assemblée des Estats comme le souuerain remede contre les desordres, & le seul moyen de pacifier les troubles. Le Roy mesmes se soubsmit à l'assemblée conuocquée à Tours: Les plaintes estoient que la Iustice estoit mal administrée, le peuple surchargé, mauuais ordre au gouvernement. On établit pour reformateurs, des Commissaires que l'on appella les Reformateurs du bien public. Mais tournons le feuillet; Reconnissons quels fructs produisit ce remuement: Ceux qui en escriuent nous apprennent que ces Reformateurs qui n'auoient que la grandeur du Royaume & le soulagement du peuple à la bouche, conuertirent le bien public en leur particulier, & qu'eux seuls en profiterent, que chacun capitula pour soy, & que le salut du peuple qui deuoit aller deuant toutes choses fust postposé aux interests priuez. Or qui est la cause auourd'huy de nos esmotions, & d'auoir porté nos Princes à ceste nouueauté, si ce n'est la ialousie du commandement, & de se voir comme ils pretendent postposez à ceux lesquels ils estiment n'auoir aucun droit au gouvernement de l'Estat? Nous deuons croire neantmoins, que M. le Prince & ceux qui l'assistent sont emportez d'autres considerations que ces Princes du temps de Loys XI. & quelé seul amour du bien de l'Estat les fait plaindre du gouvernement present: Mais il faut voir si leurs plaintes sont iustes, & ne faut pas condamner les hommes qu'ils accusent, & encor des hommes qui ne sont pas du commun sans les ouyr. Ainsi Philippes demanda peut-estre aux

Atheniens les Orateurs qui estoient comme la garde de la bergerie . Ainsi César changea les Magistrats qui luy estoient suspects, lors qu'il eut mis fin aux guerres ciuiles . Ce sont des coups qu'ils firent l'vn & l'autre d'auctorité absoluë , & apres s'estre rendus les maistres . En France, nous pouuons dire à l'honneur de nos Roys, qu'on n'a gueres iusques icy entrepris de heutter les Magistrats sans cognoissance de cause . Il ne faut pas que la condamnation aille deuant l'accusation, comme le tonnerre va deuant l'esclair; ce seroit iniustice & tyrannie . Et quoy que bien souuent la voix du peuple semble crier contre les principaux ministres, si ne la faut-il pas escouter legerement . Il y faut garder les formes accoustumees, descendre & voir, discerner le faux d'avec le vray, de mesler l'innocence d'avec la calomnie . Et comme la Iustice a ses poids, ses mesures & ses nombres, recognoistre auili & peser exactement la verité de toutes choses . Si en France quelquefois on s'est autrement porté à l'endroiect des premiers Officiers, comme nous en auons des exemples regrettables, mesmes lors de la captiuité du Roy Iean, & de l'indisposition de Charles VI. telles actions extraordinaires ne se doiuent tirer à consequence: il les faut rapporter à la violence du temps, & tousiours se tenir & s'attacher à la regle . Ie ne puis oublier vne exemple memorable de ces braues Seigneurs & Conseillers du temps de Charles VII. lesquels il fut contraint d'esloigner de soy pour auoir paix avec Philippes Duc de Bourgoigne . Ce bon Roy se sentoit grandement interellé en la perte de ses bons & loyaux

seruiteurs, & ne les vouloit abandonner qu'à toute force. Mais ils furent les premiers à le persuader: ils donnerent au bien de la France leurs interests priuez, & quitterent la Cour pour le seruice de leur maistre. C'est vn exemple rare, & d'vn excez d'affection extraordinaire quine doit pas faire loy; mais plustost qui apprend aux Princes a pourueoir sagement, qu'ils ne soient point contrains de tomber en pareils inconueniens. Nous sçauons que le iuste mescontentement des peuples proced lors que les charges du Royaume ne sont point distribuees par merite; que l'Eglise est opprimee, la Iustice mal administree, les Finances mal mesnagees, le peuple surchargé. Nous pouuons dire avec raison que sil y a quelque chose à desirer en l'Estat, le mal n'est point si extreme, & venu à tel excez qu'il ne puisse receuoir guarison, si ceux qui peuuent dans l'Estat y veulent contribuer leurs aydes comme ils doiuent. Et qui iugera sans passion comme toutes choses ont esté maniees depuis le deceds lamentable du feu Roy, sera contrainct d'auoüer que le gouuernement ayant esté conduict par peu d'hommes, sous la regence de la Royne, & la Monarchie aucunement temperee, sil faut ainsi dire, par Aristocratie, nous n'auons pas ressenty de si mauuais effets qu'on n'y puisse remedier. Et quoy qu'on se plaigne qu'és affaires publiques & importantes, il y a eu des coups frappez au preiudice de la grandeur de ceste couronne, si est-ce que parauanture il seroit mal-aise d'arguer & censurer si auant les conseils que les principaux ministres ont donnez, qu'on ne les peust iustifier par bon-

nes raisons. Le peuple en toutes nations a esté
 noté du vice de legereté, & semble qu'il hayße
 tousiours l'Estat present, & qu'il insulte à ceux
 qui gouernent. Les plus iustes en tous Estats &
 Republiques n'ont pas esté exempts de ces ren-
 cōtres. Ce sont malades qui voudroient bien
 changer de liēt, & ne changeront pas de mal
 pourtant. Mais il ne leur faut pas permettre qu'a-
 uec grand' prudēce, & en cela estre charitables
 par dessus la cognoissance des peuples. Ce n'est
 pas de mesme des grands, lesquels estans nour-
 ris dans le monde ne sont point sūbiets à ceste foi-
 blesse, sont touchez d'autres mouuemens que le
 peuple, & pourueu qu'ils ne soient preoccupez
 de passion, ne condamneront pas legerement &
 sans cognoissance de cause les actions de ceux qui
 manient les affaires. Ils sçauent trop ce mot an-
 cien; qu'on ne gaigne iamais gueres à changer de
 Roys & de Magistrats. Celuy qui fouilloit dans
 la sepulture d'Antigonus, & disoit qu'il cherchoit
 le Roy Antigonus, nous vouloit apprendre que
 son successeur estoit encor' plus rude que le de-
 funct, & son joug moins supportable. Mais
 quoy qu'il en soit, il faut hayr le vice & non les
 hommes; & tous ces Messieurs qui se plaignent
 ont grand' interest de faire paroistre qu'ils sont
 poussez à ceste haine des principaux Magistrats,
 par le seul zele public, par le salut commun &
 non par leur particulier ressentiment. On disoit
 de Cassius, qu'il hayssoit plus Cæsar en priuè que
 le tyran en public: Aussi bien souuent la hayne &
 la vengeance nous picquent & transportent plus
 que les considerations publiques. C'est à quoy

il faut prendre garde de peur d'estre trompez, & d'envelopper l'innocent avec le coupable. Bref il est nécessaire de s'acquérir vne exacte cognoissance des actions & desportemens de ceux qu'on accuse, auant que s'emporter à la rigueur d'une condamnation. Ils nous marquent encor entre leurs plaintes, qu'on a faict sans eux les mariages de France & d'Espagne, & en demandent la surceance iusques à l'assemblee des Estats. C'est vne crainte parauanture imaginaire que beaucoup de personnes se forment en leurs esprits, que par ces mariages nous facions vn pont à l'Espagnol pour prendre auantage sur nous, & que nous hastions par ceste alliance les mauuaises destinees de la France. Iesçay qu'il y en a qui croient que c'est vne espece de prodige que nous puissions iamais estre vnis ensemble de cœur & de volonté, & que cest plustost vn effet du ciel que de la terre d'estraindre ces deux Estats d'un nœud d'amitié ferme & indissoluble, & ioindre deux nations de si diuerses humeurs, d'un temperamment si inegal & disproportionné. On nous a tant de fois entretenus de ce desir qu'on dit estre hereditaire aux Rois d'Espagne de joindre les fleurs de lys à leurs armes diuersifiées, qu'il est bien mal-aisé que beaucoup de François perdent si tost ceste opinion, & que ceste alliance ne leur soit suspecte. On dit qu'aux sacrifices de Iunon conjugale, on n'offroit point le fiel de l'hostie immolee, pour monstrer qu'és mariages tout doit estre plein d'amitié & de concorde. Mais ils craignent que nonobstant ces mariages, il reste tousiours du fiel & de l'amertume parmy nous. Et ne fut-ce

pas Iulia qui acquit à Cæsar son pere la puissance de son mary, avec laquelle Cæsar releua sa fortune, & bastist ses entreprises ? Certainement il faut auoier que pour iuger des grandes affaires, il faut des ames non seulement vuides de passion, mais pleines de cognoissance. Les plus belles actions sont ordinairement les plus sujettes à calomnie, soit par malignité, soit par ignorance. Les yeux malades ne peuuent souffrir ce qui est trop vif & trop brillant, il se plaisent & recreent d'auantage aux couleurs sombres & obscures : de mesme les plus hautes & releuees actions ne laissent aux yeux de la pluspart que de l'esclair & de l'estonnement. Mais tout ainsi qu'on ne void point les fondemens des plus beaux & superbes edifices, qui ne delaissent pour cela de se faire admirer, Aussi ne peut-on pas tousiours penetrer & recognoistre les causes, les motifs & les bases des plus hauts desseings, blasmez bien souuent par l'apparence, quoy que tres-salutaires en effect. Or ne peut on pas dire avec raison que le seul bruit de ces alliances n'a point esté inutile durant la minorité de nostre Roy, pour raffermir tousiours le sceptre en sa main, dissiper les factions de son Estat, & empescher que d'autres nous preuinissent en nos desseings, & fissent iusques dans l'Escorial des traictez & des pratiques à nos despens ? Ce n'est pas que la France ne se puisse passer de ceste alliance. Elle subsiste par elle mesme, & quand elle sera bien vnie, elle est inuincible, & donnera terreur à toutes autres nations. Mais confessons que nos diuisions intestines nous portent quelquesfois à rechercher des remedes extraordinaires

ordinaires pour sauuer le corps de l'Estat. Et quand nos Princes voudront estre informez, fils ne le sont, des vrayes raisons de ceste alliance, peut-estre en demeureront-ils satis-faits, & seront d'accord qu'elle a esté traictee avec vn grand iugement & prudence exquisite de ceux qui gouernent. Les secrets des Estats doiuent estre communiquez à peu. Le peuple qui a tousiours les passions desreglees, comme j'ay desia touché, n'en est pas capable, & seroit dangereux de les luy fier & communiquer. Aussi ne luy appartient-il pas d'en faire iugement, mais il faut qu'il se referre dans les bornes de son humble obeissance; croyant que ceux qui conduisent les affaires sous l'auctorité de leurs Majestez font tout pour le mieux, & apportent en leurs conseils toute sorte de fidelité & de suffisance. Il n'y a que les grands du Royaume a qui la cognoissance en est deuë, & qui peuuent avec le respect accoustumé demander compte de ce qui se passe. Mais il faut aussi qu'ils se monstrent exemps de toute passion, qu'ils balancent les choses au poix de la raison, & que parlà ils iugent des affaires. Mais quoy qu'il en soit lors que le Roy sera paruenü à sa majorité, qui est par la grace de Dieu si proche de son terme, il donnera la loy non seulement à ses subiets, mais à soy-mesme; il sera l'arbitre de ses volonte; il iugera ce qui est vtile pour le bien de son Estat: Et lors & grands & petits fleschiront sans contredit & sans murmure sous les commandemens. Mais voicy pour mettre M. le Prince & ceux qui le suyuent en leur tort. Ils demandent les Estats; Prenons les au mot, comme desia leurs Majestez

par lettres publiques escrites aux Prouinces les ont sagement preuenus. Ceste conuocation d'Estats est de verité necessaire quand les plaintes sont publiques, & n'y a point de plus certain remede à nos maux que celuy-là. C'est de la consolation aux affligez qu'on entende leurs plaintes, & qu'on face demonstration de les vouloir soulager. C'est vn moyen de contenter les peuples, de faire voir en plains Estats quel est l'ordre du gouuernement, comme les affaires sont maniees, les charges & honneurs distribuez, les Finances mesnagees, le desir qu'on a de repurger l'Eglise, reformer la iustice, & soulager le peuple. C'est mesme de l'auantage aux Roys de prendre cognoissance des affaires, & abbaissier leurs sceptres & diademes pour communiquer avec leurs subjets, s'instruire de ce qui se passe, afin d'y donner l'ordre necessaire. Aux Estats les Roys entendent la voix de la verité qui leur est le plus souuent cachee par diuers artifices; estant trop certain qu'on leur desguise beaucoup de choses lesquelles s'ils entendoient, comme il seroit souhaitable, donneroient autre remede & prouision aux affaires qu'ils ne font bien souuent. C'estoient les plaintes des plus grands Empereurs du passé, que trois ou quatre personnes les assiegeoient & tachoient à les surprendre. Et cest ce qui faisoit que nostre bon Roy Loys XII. ne desdaignoit la conuersation des petits du Royaume, pour se rendre par ce moyen capable des fautes des grands, & y remedier. C'est donc en ces assemblees qu'on parle franchement & veritablement; Au lieu que nos langues & nos pensees sont le plus souuent cap-

tiues, & qu'il semble qu'on ne puisse qu'avec peine souffrir la parole d'un homme libre nourry genereusement, & qu'on ne veuille que ces gens de service qui n'ont autre but que de complaire, & qui apportent vne espece d'obedience au eugle à tout ce qu'on leur commande. Ceux qui fuyent, ou condamnent telles assemblees, sont ceux-là ordinairement qui veulent seuls gouverner, qui n'ont aucune regle en leurs actions, disposent de tout à leur volonté, assiegent le Prince & empeschent tant qu'ils peuuent que d'autres n'en approchent. C'est en ces compagnies que les grands & vertueux personages ont autresfois resisté courageusement au desmembrement de l'Estat, & se sont opposez aux alienations ruineuses qu'on a voulu faire des plus beaux fleurons de la couronne; & particulièrement à celles du Roy Iean, de Charles sixiesme, & de François premier. C'est la qu'on peut regler la venalite profuse & indigne des charges tant militaires que de judicature; & faire qu'à l'aduenir elles se distribuent non au poix de l'argent, mais au prix du merite. C'est la qu'on demande compte hardiment à ceux qui ont malversé en leurs charges. C'est-là qu'on a descouuert autrefois ceux qui pour n'en rendre point, nous ont iettez à l'imitation de ce Grec, en vne guerre Peloponesiaque. Comme aussi c'est la gloire des principaux Ministres & Magistrats s'ils sont accusez du desordre, de faire voir en si bonne compagnie l'innocence & integrité de leurs vies. Bref c'est par ce moyen que le Royaume s'est tousiours maintenu iusques icy en son entier. Et tant s'en faut que les Estats diminuent l'auctorité royale,

qu'ils l'affermissent d'auantage ; & monstrent
comme tout le Royaume representé en corps d'E-
stats recognoist son Roy comme son Prince ab-
solu & Souuerain, auquel il s'adresse en tout re-
spect & humilité, pour luy faire ses treshumbles
supplications & remōstrances. On peut voir sur ce
sujet les harangues faites aux Estats tenus à Tours,
Orleans & Blois, qui tesmoignent avec quelle re-
uerence on a parlé aux personnes sacrees de nos
Roys, pour receuoir leurs commādemens. Voilà
donc les fruiets que ceste assemblee d'Estats nous
peut produire, si nous sommes si heureux d'en sca-
uoir faire nostre profit. Et peut-estre qu'une pe-
tite compaignie bien choisie de gens bien, ama-
teurs de la paix, & de l'honneur de la France pour-
roit faire le mesme effet, si ceste autre plus grande
assemblee ne se pouuoit si promptement conuo-
quer. Mais en attendant ce bon-heur tant souhai-
té des gens de bien, faisons cesser prudemēt les
causes de toutes ces esmotions, & bastissons tous
vnanimement vn temple à la Concorde. Reco-
gnoissons qu'on ne peut remüer en France qu'on
ne reduise toutes choses en vne miserable con-
fusion. Que tous ces mouuemens sont con-
traires à la disposition presente du corps de ce-
ste Monarchie, laquelle affoiblie de la longue
maladie des troubles passez ne commençoit qu'à
respirer & reprendre haleine sur les derniers iours
du feu Roy. Serions nous si miserables de la reiet-
ter aux maux dont à grand peine elle est eschap-
pee? La paix establie par la prudence & valeur de
ce grand Prince auoit aucunement refermé &
consolidé les playes de l'Estat. Ne les ouurons

point , & fouuenenons-nous tousiours que les guerres ciuiles sont maladies des Estats qui deuiennēt mortelles & incurrables, s'il n'y est prōp- tement remedié. C'est vne maxime que tous ceux qui troublent, tachent à trouuer leur appuy ou dans le peuple ou dans la Noblesse: Car il faut tenir les villes ou la campagne. La noblesse est trop liee à la Monarchie pour s'en separer. Le peuple a trop resēty les funestes effects des troubles passez pour y retourner. Pauvre peuple qui as tant de suiect de te recognoistre par l'experience de tes miseres, pourrois-tu te rembarquer en vne mer où tu as tant de fois pensé perir, veu que tu es encor' tout degoutant du naufrage? Mais disons vray! Le peuple n'est-il pas semblable à la mer qui de soy est calme & paisible si les vents ne l'agitēt? Et n'est-ce pas aux bons Pilotes à recognoistre ces vents qui soufflent , & preseruer le vaisseau mal-gré la tempeste? Je ne doute point qu'il ne soit facile à leurs Majestez , d'asseurer l'Estat contre tous ces vents , & tous ces nouueaux flots qui se sont esleuez, & conduire ce vaisseau au port de salut. Nous sommes dans vne barque qui porte Cæsar & sa fortune. Nous deuous croire que nous ne pouuons perir. Les mariniers prennent bon augure de leur voyage & s'assurent d'estre deliurez de la tourmente, lors que non seulement ils voyent l'astre d'Helene, mais quand les feux de Castor & Pollux luisent sur eux. Leurs Maiestez fortifiees encor' d'vn fils de France, nous donnēt occasion de ne rien craindre. On dict que l'Isle de Delos auparauant errante , fut raffermee par l'enfantement de la Deesse Latone: Ainsi l'heu-

reuse naissance des enfans de France a raffermi
 l'Estat qui sembloit esbranlé. Et il faut esperer que
 Dieu, qui a monstré sa toute puissance en la con-
 seruation de cest Estat, & en l'affermissement du
 sceptre es mains de nostre ieune Roy, voire par
 dessus nos attentes, & quasi cõtre toute esperan-
 ce humaine, acheuera son œuure, couronnera les
 desseins de nostre Roy, de toutes sortes de pro-
 speritez & benedictions. Mais si faut-il tousiours
 se souuenir que les meilleurs & plus sages pilotes
 obeissent quelquesfois à la tempeste, cedent au
 temps & à la necessité, iettent en mer de la mar-
 chandise pour sauuer le vaisseau. Et les plus grãds
 hommes d'Estat flechissent & biaisent quelques-
 fois aux grandes affaires, imitans le Soleil qui ne
 tient pas tousiours sa route droiste, mais avec sa
 ligne torse & oblique maintient, & conserue tou-
 tes choses en bonne & agreable temperature.
 Nous scauons comme à Rome es secessions pu-
 bliques on s'accommodoit prudemment avec le
 peuple, afin d'establi la con corde. Si ce mesme
 Senat Romain ne se fust roidy contre Cesar, &
 depuis contre Antoine, & ne les eust iettez au
 desespoir, ou pour le moins donné couleur &
 pretexte d'entreprendre: il n'eust veu changer la
 forme de sa Republique & perdre sa liberte. C'est
 vn effect digne de cest autre accort Empereur,
 qu'vn trait de plume puisse faire, ce que bié sou-
 uent beaucoup de sang respandu ne pourroit gai-
 gner. Et ne vaut-il pas mieux faire croire qu'on ne
 se desie pas, que d'irriter & effaroucher hors de
 saison vn subiect qui se seroit vn peu desbandé?
 L'histoire de Crassus soubçonné de la coniuira-

tion Catilinaire , quoy que peut-estre à tort & contre verité, nous fournit d'exemple bien remarquable. Le Senat dissimula par prudence, ne se voulant enquerir plus avant, & condamna l'accusateur plustost que l'accusé. Monsieur le Prince & ceux qui l'ont suiuy, publient par tout qu'ils ont esté forcez à se retirer, apres auoir souffert tout ce qui est possible d'édurer à des esprits genereux. Que c'est vne necessité violente qui les a portez où ils sont. Qu'ils ont mieux aymé se bannir de la Cour, que de s'y voir comme en mespris, & hors du rang que la naissance leur donne. Que leur intention n'est point de troubler l'ordre & l'harmonie del'Estat, mais oster le desordre, faire regner les loix, & remettre le Royaume en sa forme & dignité ancienne. Si leur imagination les a trompez, faisons leur charitablement recognoistre leur erreur. Donnons leur qu'ils ayent esté emportez par les passions les plus sensibles aux ames courageuses. Et ne seroient-il pas deserteurs du lieu qu'ils tiennent en France, s'ils n'en auoient du ressentiment, soit pour le public, soit pour le particulier? Ne sont-ce pas les colonnes qui soustiennent nostre Estat, lesquelles on ne peut esbranler tant soit peu, quel'edifice n'aille par terre? Ne leur dénions point les choses iustes, de peur de les reduire à de mander les iniustes. Ne seroit-il pas dangereux de les porter aux extremitez, & qu'ils fussent contraincts de croire qu'il n'y auroit plus de salut qu'en leurs armes? La necessité rend quelquefois les armes sinon iustes, pour le moins tolerables, qui autrement seroient vniuersellement condamnées; & qui court sur

esclauel'espee à la main, luy donné par la loy naturelle quelque liberté de se deffendre. Souuenôs nous plustost que les Couronnes les plus glorieuses, sont celles qui se donnoient anciennement, pour auoir sauué les citoyens. Arrestons ceux qui sont sur le bord du precipice, & les sauuons d'une main charitable. Ne leur donnons point de subiect de desfiance, comme tousiours les foibles sont en allarme des plus puissants. Nous dirons encores avec l'honneur de Monsieur le Prince, qu'il ne s'est point iusques icy desbauché de son deuoir, ne s'est point destourné du chemin Royal. Il le faut rejoindre & rapprocher de leurs Majestez: C'est le tige de saint Loys; & chacun sçait que la ruyne des Princes du sang tire tousiours avec soy vne ruine ineuitable du Royaume. Mais outre tout cela, nous n'ignorons point la meslange & confusion qui est parmy nous, & comme il auroit du peril d'esmouuoir les mauuaises humeurs du corps de l'Estat. Nous sçauons à nostre grand regret, qu'il est comme diuisé en deux parts: N'y en faisons point naistre vne troisieme. Estouffons dès leur naissance ces mouuemens, calmons par prudence ces orages, rejettons tous conseils violens, qui ne peuent qu'affoiblir l'Estat, & mettre d'ailleurs l'autorité de leurs Majestez en compromis. Estant trop certain que depuis qu'on a vne fois secoué le joug de l'obeissance, & gousté la douceur du commandement, ou d'une fausse liberté, on ne peut qu'avec peine, retourner à son deuoir, & qu'en fin on tombe insensiblement en vne Anarchie. Les Roys en ces desordres des guerres ciuiles, ne sont

pas

pas tousiours les maistres absolus. Il y a trop de parts & de factions. On a trop d'affaires à contenter ceux qui perpetuellement se plaignent, & qui veulent faire croire que tout despend d'eux. C'est vn vaisseau des Danaïdes, qui ne se peut remplir. Chacun des grands veut auoir son fleuron, & nul ne veut seruir que sous bons gaiges. Rien n'est si perilleux en vn Estat que la guerre ciuile mesmement en la minorité des Roys, qui souffrent long temps auant qu'ils puissent regagner leur auctorité, & dompter leurs peuples. Il faut recourir aux vrais remedes auant que le mal deuienne incurable; & puis qu'il est en la puissance de leurs Majestez de mettre le Royaume en repos, & nous faire iouyr de ceste heureuse & profonde paix, sous la faueur de laquelle nous viuions, n'est-ce pas le plus seur conseil qu'on leur puisse donner, pourueu que l'auctorité leur demeure entiere, & de composer ce trouble sans nous engager à vne guerre funeste & miserable? Certainement ceux qui n'ont pour but que le seruice du Roy & le bien de la France seront tousiours desireux de ceste paix, hayront tout remuement & nouveauté, qui n'apporte en fin que ruïne & desolation à tous Estats. Mais qui voudroit troubler ce calme & ceste serenité, sinon ceux qui esperent dans les naufrages publics ramasser les pieces du vaisseau qui voudroit rallumer les feux de nos diuisions, que ceux qui penseroient dans ceste combustion publique, tirer leurs commoditez particulieres? Ne les croyons point, & ne soyons si imprudens de nous precipiter à vn naufrage tout certain, ou dresser nous

mesmes le buscher comme ces malheureux Gym-
 nosophistes pour nous y brusler miserablement.
 N'est-il pas plus desirable que ces eaux qui se sont
 destournees rentrent en leur canal ordinaire, &
 en fin que tout reuienne & retombe en ce grand
 Ocean de la Royauté? N'est-il pas plus seur d'e-
 steindre promptement ce feu qui couuoit sous
 les cendres, & luy oster la matiere & l'aliment, de
 peur qu'il ne consume & deuore vne partie de
 l'Etat? C'est vn precepte de quelques Philoso-
 phes qu'il ne faut iamais attizer le feu avec l'espec:
 Ils vouloient dire qu'il est dangereux d'irriter
 ceux que la colere transporte, & les reduire com-
 me au desespoir. Plustost les faut-il ramener par
 la raison, & les vaincre par la douceur, charmes
 trespuissans vers les ames bien nees, & qui font
 ordinairement plus d'effet que la crainte & la vio-
 lence, auxquelles comme aux foudres mal faisans
 les Rois ne doiuent iamais venir qu'à toute extre-
 mité. Mais aussi d'un autre costé s'il est vray que
 M. le Prince a ce zele vertueux de se rendre instru-
 ment de la reformation de nos desordres, doit-il
 recercher ce bien là par vne voye rigoureuse, & y
 proceder autrement qu'avec l'ordre & les formes
 accoustumees? Faut-il apporter le feu & le caute-
 re pour guarir les playes de l'Etat? s'il y a quelque
 maille en l'œil, faut il creuer l'œil? s'il y a quelque
 petite Isle d'Aegine qui empesche la commodité
 du port de Piræe, faut-il pour cela esmouuoir ciel
 & terre, & donner insensiblement vn exemple de
 remuement aux sujets? Qu'apportent ces nou-
 ueautez que le mespris des loix & du Souuerain,
 & finablement qu'une dissipation d'Etat? Ne

trompons point! Nos maux ne se guariront jamais que par remedes doux & gracieux, & qui en cherche d'autres, & veut vser de violens & de corrosifs, ne fait qu'accroistre & irriter le mal. Sur tout M. le Prince se doit souuenir qu'entre la Diuinité & la Royauté, il n'y a point de puissance moyenne: Que nul ne partage l'auctorité avec les Rois. Qu'il faut doucemēt & frāchement ployer sous leur domination: Que c'est aujourd'huy à la Roynē à donner la lōy au Royaume, comme celle à qui en appartient le gouuernement tant par l'accord & consentement des Princes & Officiers de la Couronne, que par l'Arrest de la Cour des Pairs si solēnellement prononcé. M. le Prince doit croire que sa Majesté qui luy a tousiours rēdu preuue de sa bien veillāce, redoublera ses biēs faits, multipliera ses graces, luy cōseruera les prerogatiues qui luy sont deuēs. Bref qu'il ne tiendra qu'à luy mesme, si il ne remplit le lieu d'honneur que sa naissance luy donne comme premier Prince du sang, & qu'aucun ne peut debattre. Mais quoy! Ne peut-il retenir son rang & iouir de ses droicts sans remüer & allарmer toute la France? Faudroit-il par vne malediction tragique partager son heritage au trenchant de l'espee? Nous voyons bien que les plaintes sont dressées contre trois ou quatre personnes. Mais le mal seroit commis à tous: Et de nous engager sur ce pretexte à vne guerre du bien public, helas que y trouuerions nous qu'vn mal tout public & vniuersel, & au lieu d'vne reformation par auanture imaginaire, des calamitez presentēs? Donnons au bien general de la France les interests priuez, portōns tous & grands &

petits nostre seruice aux pieds de leurs Majestez,
 & tout bon heur nous arriuera. Il n'y a point d'au-
 tre remede à nos maux, ny d'autre salut pour la
 France. Et qui ne doit craindre la juste indigna-
 tion de son Roy? N'est-ce pas le dire du sage que
 qui le fait courroucer peche mortellement con-
 tre son ame? Les Roys sont les enfans du ciel, &
 Dieu qui est le vray fondateur des Monarchies,
 en est aussi le protecteur, a vn soing particulier
 de ses Oincts qu'il assiste visiblement. Et tant
 d'exemples des siecles passez qui nous font voir
 commela Prouidence diuine les conserue, sont
 autant de registres où nous apprenons que les en-
 treprises faites contr'eux sont tousiours suiuiues
 d'vne malheureuse issuë. Les Princes & grands
 du Royaume sont trop interessez en l'Estat, trop
 attachez à la Monarchie pour la vouloir deschi-
 rer & desmembrer. Et encor' pouuons nous dire
 avec raison, que nous auons trop d'assurance en
 Monsieur le Prince, pour croire qu'il veille ia-
 mais souiller son nom de ceste tache, de s'oppo-
 ser aux volontez de leurs Majestez; mais que
 tout son but & route son intention n'est autre
 que de les faire regner avec plus de gloire & d'au-
 ctorité, releuer ce Royaume en plus grande
 splendeur & restablir toutes choses en meilleur
 ordre. D'vn tige si illustre comme celuy de Bour-
 bon, il ne peut iamais sortir que toute fidelité.
 Oubliera-y ie trois paroles bien notables de la
 lettre de Monsieur le Prince? Elles meritent d'e-
 stre icy enchassées pour l'obliger d'auantage.
*Qu'il ne faict comme ceux qui saisissoient des villes,
 armoient le peuple, & les estrangers, faisoient guerre*

Et paix à leur profit sans se soucier de la reformation publique. Et de verité ces actes ont tousiours esté iugez si indignes de loyaux subjects, que ceux mesmes qui les ont commis, ne les ont voulu iamais auouïer comme actes d'hostilité ou de rebellion. Et est chose remarquable que les Princes qui ont esté cy-deuant contraints par le malheur de la France de prendre les armes sur la cause ou pretexte du bien public, & de la religion, n'ont iamais desaduouïé le Roy, ains tousiours protesté que leurs armes n'estoient leuees que pour le faire obeyr & luy rendre son auctorité, qu'on luy auoit vsurpée. Et ont tousiours eu ce soing particulier d'inserer aux Edicts, que tout ce qu'ils auoient faict estoit pour le seruice du Roy & bien de l'Etat, Ceste clause estant, comme chacun sçait, l'vn des principaux fondemens des Edicts. Tant a de pouuoir sur les vrayz François le deuoir naturel & le respect de la Maïesté Royale! Croyons donc que Monsieur le Prince & ceux qui l'ont suiuy, n'ont intention que de bien faire: Obligeõs leur foy à ceste creance: Assurons-nous qu'on n'arrachera iamais les fleurs de lys de leurs cœurs, que la racine y est tousiours viue, & qu'ils sont tous aussi jaloux que leurs peres de la grandeur de la France. On cognoist assez qu'elle est inuincible, si elle ne tourne les armes contr'elle mesme. Ce nous seroit trop de reproche, qu'au lieu d'estre bien vnis, & nous rendre redoutables par ceste vnion, nous fussions la fable de l'estranger, en hazard d'en estre la proye. Esperons que tous ceux qui se sont esloignez de la Cour, donneront à l'amour du pays leurs ressentimens particuliers, & se

joindront tous ensemble plus que iamais au seruice du Roy, & au bien commun de l'Estat. C'est la vraye vnion; C'est le syncretisme autrésfois tant vanté. Et c'est par ce moyen que Dieu inspirant à tous l'esprit de paix & de concorde, les animera dauantage à l'honneur & exaltation du Royaume. Il ne faut que les ramener par prudence, & les rapprocher de leurs Maiestez, en faisant cesser les causes de cest esloignement. Nostre Monarchie est vne iuste Principauté sur des hommes libres, qui portent plus franchement leurs vies & leurs biens au seruice de nos Roys, que ne font par contrainte les suiets de tous autres Princes. Mais aussi iamais ceste grace n'a esté desniee aux bons & loyaux subiects, & particulièrement aux grâds interessez en l'Estat, d'estre escoutez en leurs raisons & remonstrances, quand elles vont au bien general & reestablishement du Royaume. Et c'est à quoy il est auiourd'huy necessaire de pouruoir sous l'authorité du Roy par les arts de la Paix, & les voyes legitimes, & que leurs Majestez ayent ceste gloire d'auoir la meilleure part à vn si bon œuure, tant souhaitté & attendu des gens de bien. Les Rois ont dès leur naissance vn esprit magnanime & resolu. Ce sont plantes diuines qui portent les fruiets aussi tost que les fleurs. Il ne faut point d'autre exemple à nostre Roy, avec la bonne institution qu'on luy donne, que celuy de ses majeurs, pour l'exciter aux belles & vertueuses actions. C'est sur ce patton là qu'il faut former sa ieunesse, & que par la memoire glorieuse de nos Louys, de nos Charles, de nos Philippes, de nostre Henry le Grand, il soit in-

spiré d'un genereux desir à les surmonter. C'est d'eux aussi qu'il doit apprendre à bien regner, & se souuenir tousiours qu'ils ont heureusement manié leurs sceptres, quand il en ont fait hommage à Dieu, & qu'ils luy ont rendu la mesme sujction & recognoissance qu'eux-mesmes desirerent de leurs subjects.

F I N.

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200